

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour la 5^e reconduction du programme décennal de dragage aux
installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC)
sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles
par la compagnie minière IOC inc.**

Dossier 3211-02-279

Le 4 août 2014

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant la 5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC) sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles par la compagnie minière IOC inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-10-21	Réception de l'avis de projet
2011-11-05	Délivrance de la directive
2013-02-26	Réception de l'étude d'impact
2013-05-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-01-13	Réception de l'addenda n° 1
2014-03-26	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-06-04	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Les installations portuaires d'IOC sont construites sur une pointe de sable, la pointe aux Basques, à l'extrémité sud-est de la baie des Sept-Îles. Des dépôts de sable s'accumulent continuellement dans l'aire de navigation des installations portuaires. L'ensablement a conduit à l'obstruction de l'accès au bassin des Remorqueurs, ainsi qu'à une diminution progressive constante des profondeurs aux quais n^{os} 1 et 2, pouvant réduire considérablement la capacité de chargement des

navires. Le programme décennal de dragage d'entretien consiste à procéder au dragage des installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles afin d'y maintenir une profondeur suffisante pour une navigation sécuritaire des bateaux servant au transbordement du coke, de bentonite, de pierre à chaux et de minerai de fer. Les travaux de dragage d'entretien seront réalisés selon les besoins, au cours d'une période de dix ans, soit de 2015 à 2024.

Au quai n° 1, la profondeur minimale requise devant le quai est de -11 m à partir du zéro marégraphique. Les dragages doivent également assurer des conditions de navigation adéquates au quai n° 2, en y maintenant une profondeur minimale de -18,3 m sous le zéro marégraphique.

L'intervalle des dragages d'entretien dépend de l'emplacement et des variations interannuelles du taux de sédimentation. Les observations faites dans le secteur du quai n° 2 montrent des variations bathymétriques faibles d'au plus 50 cm en huit ans. L'ensablement semble être réparti de manière sporadique sans patron défini. Des dragages y ont été effectués à sept reprises entre 1984 et 2012. Les dragages récurrents à prévoir au quai n° 2 dans le cadre du présent programme d'entretien seraient de l'ordre de moins de 5 000 m² aux quatre ans. La récurrence et les volumes des dragages au quai n° 1 sont encore moins importants qu'au quai n° 2. En 2010, le dragage d'environ 805 m² de sédiments était le premier depuis dix ans. Il est donc vraisemblable d'envisager le dragage d'un volume similaire lors de ce programme.

Les opérations de dragage seront réalisées à l'aide d'équipements spécialisés montés sur des barges. Une drague mécanique à benne preneuse sera utilisée pour l'excavation des sédiments marins.

La zone de dépôt aquatique prévue, reconnue par Transports Canada et Environnement Canada, est celle utilisée depuis plus de 30 ans pour l'immersion des sédiments dragués dans ce secteur. D'une superficie de 0,18 km², ce site est situé à environ 1,5 km du port d'IOC et 600 m à l'est de la pointe nord-est de l'île Grande Basque.

Pour ce projet, un confinement en milieu terrestre sera privilégié pour les sédiments dont le niveau de contamination dépasse la concentration d'effets occasionnels. Le mode de gestion en milieu terrestre sera déterminé en fonction des critères du ministère pour la qualité des sols, soit la valorisation des sédiments pour la restauration de site perturbé en zone industrielle ou leur élimination dans un site de dépôt autorisé.

On soupçonne que des boulettes de fer recouvrent le fond marin de certaines zones à draguer sur une épaisseur relativement grande. L'initiateur s'est engagé à caractériser la répartition et la concentration de ces boulettes de fer et à fournir les résultats de cette étude au Ministère avant le début de la période d'information et de consultation du public.

Selon le volume à draguer et les conditions météorologiques, les activités de dragage prévues seront réalisées en continu à raison de douze heures par jour environ (période claire de la journée), sur une durée variant entre une et six semaines. Les travaux s'effectueront entre la fin août et la mi-octobre idéalement, mais les autorisations pourront s'échelonner jusqu'en décembre afin de pallier à toute éventualité.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction des expertises et des études – Centre d'expertise en analyse environnementale;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Transport Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

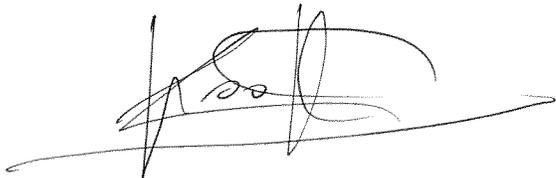
- COMPAGNIE MINIÈRE IOC. *5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la Compagnie minière IOC – Étude d'impact sur l'environnement*, par GENIVAR, 20 février 2013, 103 pages et 2 annexes;
- COMPAGNIE MINIÈRE IOC. *5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la Compagnie minière IOC – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP*, par GENIVAR, 7 janvier 2014, 32 pages et 2 annexes;
- COMPAGNIE MINIÈRE IOC. *5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la Compagnie minière IOC – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP – 2^e série*, par WSP, 28 mai 2014, 10 pages et 1 annexe;
- Courriel de M^{me} Anne-Marie Proulx, de la compagnie minière IOC, à l'attention de Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 31 juillet 2014 à 16 h 15, concernant l'engagement de fournir les résultats de la caractérisation des boulettes de fer d'ici la mi-octobre.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond dans l'ensemble de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre envoyée le 5 octobre 2011. La caractérisation des volumes de boulettes de fer dans les sédiments à draguer reste tout de même à préciser par rapport aux questions et commentaires déjà formulés par le Ministère. Les résultats de cette caractérisation devront être fournis par l'initiateur de projet avant le début de la période d'information et de consultation du public, prévue pour la mi-octobre.

De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDELCC.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond dans l'ensemble de façon satisfaisante à la directive ministérielle et que l'engagement de déposer les informations supplémentaires demandées avant la période d'information et de consultation du public a été prit par l'initiateur, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Laporte', written over a horizontal line.

Charles-Olivier Laporte, M.Sc. Eau
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels